

# Pour progresser dans 'l'art de célébrer'

## Ars celebrandi



### Votre évêque compte sur vous tous

Le sommet de ma vie de prêtre et d'évêque est à coup sûr la célébration de l'Eucharistie, source et sommet de l'existence chrétienne. C'est, en principe, le cœur de la vie de tout prêtre et c'est là que s'alimente une authentique vie paroissiale. La réforme liturgique voulue par le Concile Vatican II a été l'origine de remarquables progrès dans le sens juste de la liturgie. Nous avons le bonheur d'en bénéficier largement. De ce point de vue, la lecture de la Constitution Sacrosanctum Concilium, consacrée à la sainte liturgie, demeure d'une grande actualité. Son étude risque même de nous réserver aujourd'hui quelques surprises instructives... Car, reconnaissons-le, dans la mise en pratique de ce texte conciliaire, certains malentendus se sont développés. Les dérapages graves sont heureusement peu fréquents, mais les manques de goût et de jugement ne sont pas rares.

#### LA LITURGIE EST L'AFFAIRE DE TOUTE L'ÉGLISE

Je voudrais, en quelques articles, relever certains points qui méritent notre attention en vue de célébrer de manière toujours plus digne le grand sacrement de l'Eucharistie. L'ensemble de ces divers articles sera une petite contribution personnelle à l'un des thèmes de l'année des sacrements, à savoir l'Eucharistie. Mon approche sera très pratique et concrète. L'inspiration de ces quelques pages sera, bien sûr, puisée dans les textes du magistère de l'Église<sup>1</sup>. Mais elle s'alimentera également à l'expérience liturgique

1. Outre la Constitution conciliaire de Vatican II et l'Introduction générale du missel romain, je pense à l'Encyclique de Jean-Paul II *L'Église vit de l'Eucharistie* (Jeudi Saint 2004), à la Lettre apostolique *Reste avec nous, Seigneur* (octobre 2004) et à l'Instruction de la Congrégation pour le Culte divin *Le sacrement de la rédemption* (mars 2004).

que j'ai vécue durant 19 ans en visitant, souvent à plusieurs reprises, les 742 paroisses et les 150 chapellenies du diocèse de Namur. À travers les remarques et suggestions que je ferai dans ces pages, je n'entends pas faire la leçon à quelques prêtres comme s'ils portaient seuls la responsabilité de la qualité plus ou moins grande de la liturgie paroissiale. Car la célébration de l'Eucharistie est l'affaire de toute l'Église et elle nous concerne tous. Par cette prise de parole publique, j'entends seulement attirer l'attention de tous les fidèles du diocèse sur cet enjeu essentiel. Il est bon, en effet, que, surtout sur les points controversés, les fidèles et les prêtres sachent ensemble avec précision ce que souhaite l'évêque du diocèse et, au-delà de lui, ce qu'attendent le Pape et l'Église universelle.

Mon but est encore moins d'encourager un esprit de délation, qui est rarement de bon conseil. Si, en lisant ces pages, que vous soyez prêtres, diacres, laïcs ou consacrés, vous constatez que certaines choses ne tournent pas rond dans les communautés que vous desservez ou fréquentez, parlez-en d'abord fraternellement entre vous et avec vos responsables locaux et cherchez à vous mettre d'accord en vous laissant inspirer par les règles de la liturgie. Le recours auprès du doyen, du Vicaire général ou de l'Évêque auxiliaire ou diocésain ne devrait jamais intervenir qu'en cas d'abus grave et persistant, ce qui n'est pas monnaie courante.

#### IL Y VA DE LA BEAUTÉ DE DIEU EN CE MONDE

Enfin, en rappelant certaines normes liturgiques, je n'entends pas du tout encourager un esprit rubriciste détestable, qui ne vit que de règlements sans âme. Les règles ne sont en elles-mêmes qu'un squelette. Celui-ci est indispensable au bon fonctionnement du corps. Sans lui, on n'aurait affaire qu'à de la gélatine sans consistance. Mais un corps qui ne serait qu'un squelette serait bien peu attrayant. Ce que j'attends donc de mes confrères prêtres et diacres, des équipes liturgiques et de tous les fidèles, c'est donc qu'ils respectent les règles - et l'esprit ! - de la liturgie, mais sans même y penser, tant elles seront devenues une seconde nature. Et sans jamais oublier que le squelette doit être environné de muscles, de nerfs et de peau pour faire une belle créature. Un peu comme des danseurs dans une chorégraphie. Ils ne pensent guère à leur squelette, qui est pourtant bien là, fort heureusement ! Leur seul souci est que les mouvements de leurs membres soient si harmonieux que ceux qui les voient soient emportés dans la même grâce aérienne. C'est un peu la même chose ici. Je dois bien parler un peu du squelette, mais l'essentiel de mon propos est ailleurs. Car il y va finalement de la Beauté de Dieu en ce monde et du rayonnement authentique de son amour parmi nous. C'est en vue de cela que je compte sur vous.

## L'accueil bienveillant d'une Instruction devenue nécessaire

### « LE SACREMENT DE LA RÉDEMPTION » (25 MARS 2004)

Dans sa très belle encyclique *L'Église vit de l'Eucharistie*, Jean-Paul II avait annoncé, au § 52, qu'il demanderait à la Congrégation pour le Culte Divin de publier un texte très concret sur certains points pratiques de liturgie méritant aujourd'hui une spéciale attention de notre part. C'est ce vœu qu'a réalisé, le 25 mars 2004, la publication de l'Instruction *Le sacrement de la rédemption*. De nature disciplinaire, cette Instruction n'est évidemment pas un grand texte habité par un souffle puissant. Il rappelle sobrement quelques points à observer fidèlement et dénonce brièvement quelques abus à éviter avec soin. Si l'on trouve regrettable que Rome publie de tels textes, la plainte doit remonter plus haut, en direction des fautes ou négligences qui rendent, malheureusement, de tels textes nécessaires. Les Évêques de Belgique ont eux-mêmes publié, dans la foulée, un *Guide pratique* pour les célébrations (Licap, 2004). Ici, nos références se reporteront toujours aux paragraphes (§) du texte, plus complet, de Rome.

### LE MYSTÈRE DE L'EUCARISTIE EST TROP GRAND POUR QUE L'ON PUISSE LE TRAITER À SA GUISE

Dans son Préambule et dans son premier chapitre, l'Instruction rappelle tout d'abord que le Mystère de l'Eucharistie est trop grand pour que quelqu'un puisse se permettre de le traiter à sa guise (cf. § 11). L'Église elle-même n'a pas un pouvoir de maîtrise sur l'Eucharistie qui lui vient du Seigneur. Aucun évêque, aucun prêtre, aucune équipe liturgique ne peut se comporter en propriétaire de la liturgie. Mais il appartient au Siège Apostolique de Rome et, dans certaines limites, à l'Évêque diocésain, non pas de régenter arbitrairement la liturgie, mais d'en gouverner l'exercice en fidélité à la Tradition qui vient du Seigneur et des Apôtres.

Conformément à ce que rappelle l'Instruction (§§19-25), j'ai donc le devoir d'attirer l'attention sur les quelques points où, selon mon expérience, nous avons à corriger des pratiques moins heureuses ou franchement malheureuses. Corrélativement, les fidèles du diocèse ont le droit que leur évêque intervienne publiquement en ces matières et leur garantisse, grâce à la collaboration des prêtres (cf. §§ 29-33) et des équipes liturgiques, des célébrations conformes à ce que l'Église a voulu et établi par souci de fidélité au Seigneur (§§ 12 et 24). Je vous demande donc d'accueillir avec bienveillance les quelques remarques ou mises au point que je vous confierai aimablement dans

ces pages. Je sais bien qu'il est toujours délicat de paraître faire la leçon aux autres. Mais, comme certains problèmes existent, il est de mon devoir d'intervenir, pendant les quelques années que j'ai en principe à disposition, afin d'améliorer ce qui peut l'être.

### CE QUI NOUS RÉUNIT N'EST PAS SEULEMENT UN REPAS RITUEL, MAIS L'OFFRANDE DU SACRIFICE DE LA CROIX

Le fil conducteur de l'Instruction est le souci d'une juste participation active de l'assemblée à la liturgie, en tenant compte de ce que l'Eucharistie a, certes, la dimension conviviale d'un banquet sacré, mais aussi une dimension sacrificielle (cf. § 38). Ce qui nous y réunit n'est pas seulement un repas rituel, mais d'abord l'offrande du sacrifice de la croix. Chacun est invité à participer activement, selon sa mission propre, à une liturgie qui a simultanément ce double aspect convivial et sacrificiel (cf. § 40). Je ne vais pas retenir ici tous les points traités par l'Instruction, mais seulement ceux qui concernent certaines pratiques ayant cours dans certains de nos diocèses d'Europe occidentale. Je ne suivrai pas non plus l'ordre adopté par l'Instruction, mais celui de la célébration. Enfin, en guise de conclusion de ces articles, je terminerai par quelques rappels, absents de l'Instruction, destinés à mieux vivre l'aspect convivial de nos célébrations eucharistiques.

*Mgr André-Joseph Léonard,  
Archevêque de Malines-Bruxelles*

